L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 8 MARS 1878. — 51me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 8 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par D. E. Morphy & Son, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette—100 sacs maïs.

Par H. Stern & Co, au No 63 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

Mois. Mulets—Voir l'annonce de D. E. Morphy & Son, encanteurs.

Le Discours du Prince de Bismarck.

On annonce déjà que la Conférence européenne des grandes puissances se tiendra à Berlin sous la présidence du prince de Bismarck. Bien que non officielle encore, cette nouvelle ajoute à l'importance du discours que le chancelier allemand a prononcé dans la séance du 18 février en réponse à une interpellation. Après avoir rappelé les intérêts en jeu M. de Bismarck a dit :

Tout changement apporté au traité de 1856 exigera la sanction des puissances signataires.

Si cette sanction fait défaut, il ne s'ensuivra pas nécessairement qu'une nouvelle guerre doive avoir lieu ; mais ce qui se produirait, c'est un état de choses que je voudrais voir éviter dans l'intérêt de l'Europe. Je suppose un moment qu'on ne tombe pas d'accord à la Conférence, et que les puissances qui ont intérêt à s'opposer aux stipulations russes disent : Il ne nous convient pas de déclarer pour le moment la guerre ; mais cela n'empêche pas que nous ne restions en désaccord ; nous faisons toutes nos réserves. C'est un état de choses que la politique russe ne peut pas désirer. Cette politique se dit avec raison : Nous ne sentons nullement le besoin de nous exposer tous les dix ou vingt ans à la nécessité d'une campagne de Turquie ; mais nous ne pouvons pas davantage souhaiter d'y voir substituer tous les dix ou vingt ans une complication avec l'Autriche et l'Angleterre.

Je suis persuadé qu'il est également de l'intérêt de la Russie d'arriver à une solution, et de ne pas ajourner la question indécise à une époque ultérieure, peut-être moins propice. Quant à l'idée, de la part de la Russie, de vouloir extorquer par la force des armes le consentement des autres puissances aux modifications qu'elle juge nécessaires, je la considère, après mûre réflexion, comme une idée à peu près impossible. Il est probable que si la Russie ne parvient pas à obtenir, dès aujourd'hui, le consentement des autres puissances cosignataires du traité de 1856, elle se consolera avec cette pensée ; "Contenton- nous de ce que nous avons." (*Beati possidentes*)

Mais alors surgit la question de savoir si ceux qui seraient mécontens des arrangements conclus par la Russie et en première ligne ceux qui y auraient réellement des intérêts matériels propres, engagés, seraient disposés à faire la guerre pour forcer la Russie à renoncer à une partie de ces exigences, au risque de laisser en Russie, lors du retour de ses troupes, le sentiment qui par exemple s'est manifesté en Prusse après le traité de Vienne, sous forme d'arrière-pensée que l'affaire n'était pas terminée et qu'on serait obligé de recommencer.

Ce moyen ne réussissant pas, il faudrait essayer de refouler la Russie hors des villes de la Bulgarie et de ses positions d'où elle menace Constantinople. Mais alors ceux qui auraient obtenu ce résultat au moyen de la guerre seraient également obligés de se charger de la mission et de la responsabilité de décider du sort ultérieur de ces provinces de la Turquie d'Europe. Je ne crois pas qu'il soit probable, après ce qui a été dit et résolu à la Conférence de Constantinople, qu'ils fussent disposés à rétablir purement et simplement l'autorité turque.

Ils proposeraient, par conséquent, une solution à côté de celle qui est proposée aujourd'hui et différant de celle-ci. C'est une éventualité qu'on peut bien admettre en principe ; mais j'hésite à croire que l'Autriche, la puissance la plus voisine, serait, dans ce cas, prête à accepter tout l'héritage des conquêtes actuelles de la Russie et à prendre par là la responsabilité de l'avenir de ces provinces slaves, soit en les annexant au royaume de Hongrie, soit en les formant en Etats vassaux. Je ne crois pas que ce soit là le but que poursuit la politique autrichienne.

Je n'ai parlé de cette éventualité que pour montrer combien est peu justifiée, à mes yeux, la crainte d'une guerre européenne.

Pour obvier à ces éventualités, l'Autriche a pris l'initiative de la proposition d'une Conférence, et nous avons été les premiers à nous rallier à cette idée. Il s'est élevé des difficultés sur le choix de la localité où cette Conférence devrait se réunir ; mais ces difficultés ne sont pas proportionnelles à l'importance de la question en elle-même. Cependant, même sous ce rapport, nous n'avons pas élevé d'objections. Nous avons déclaré que nous acquiescerions à l'une ou à l'autre des villes qui avaient été proposées et qui étaient : Vienne, Bruxelles, Bade, Wiesbaden, Wildbad ou une localité de la Suisse. L'une ou l'autre de ces villes nous aurait agréé. Il paraît que le choix se fixera définitivement sur Bade.

Notre intérêt, qui est partagé par les puissances avec lesquelles nous avons correspondu à cet effet, consiste en la réunion la plus prompte possible de la Conférence, abstraction faite de tout choix de localité.

Il est à peu près indifférent pour nous où la Conférence s'assemblera. Relativement au choix d'une ville allemande, je n'ai pas d'autre opinion si ce n'est que, dans le cas où l'on choisirait une localité sur le territoire allemand, il serait nécessaire que la Conférence fût présidée par le plénipotentiaire allemand ; cette idée n'a été combattue par personne. Une fois le principe admis, on verra plus tard si, par des raisons d'opportunité, il sera nécessaire de s'y tenir d'une manière absolue, suivant le personnel dont se composera la Conférence que, dans ma conviction intime, je considère comme assurée, et qui, comme je le présume, pourra s'ouvrir dès la première moitié du mois de mars. Il serait désirable que cela pût avoir lieu plus tôt pour mettre fin à l'incertitude qui se rattache à cette question ; mais il faut admettre que les puissances, avant de se réunir, voudront préalablement échanger leurs vues, et les communications avec le théâtre de la guerre ne sont guère rapides.

J'arrive maintenant à la partie la plus épineuse de la tâche qui m'incombe, c'est-à-dire à l'exposé, autant que les circonstances le permettent, de l'attitude que nous comptons prendre à la conférence.

Si, de différents côtés, on nous a engagés,—je ne dis pas de la part des gouvernements, mais de la part de certains organes de la presse, et de nombre de conseillers bien intentionnés,—à fixer invariablement notre politique et à l'imposer aux autres, sous n'importe quelle forme, je crois pouvoir dire qu'à mes yeux, c'est plutôt de la politique de journaux que de la politique d'hommes d'Etat.

Admettez que maintenant nous ne fassions même que formuler fermement un programme arrêté, auquel nous serions contraints de nous tenir, nous nous rendrions presque impossible dans la conférence, le rôle de médiateur auquel j'attache le plus haut prix. Or, cette médiation pacifique, je ne me la représente pas comme devant consister en ceci que, en présence de points de vue divergents, nous jouions le rôle d'arbitres et disions : "Voici comment cela doit être et, derrière cette parole est toute la puissance de l'empire allemand."

Je me la représente comme devant être plus modeste et se rapprochant davantage de l'œuvre d'un négociateur honnête qui veut mener l'affaire à bonne fin. Voilà le rôle qui répond aux rapports amicaux dans lesquels nous vivons, en première ligne, grâce à l'union des trois cours impériales qui existe, depuis cinq ans, avec les Etats amis qui nous avoisinent sur une grande étendue de frontières. C'est aussi le rôle qui répond aux relations également intimes que nous entretenons avec un autre Etat ayant dans cette affaire un intérêt capital, c'est-à-dire avec l'Angleterre.

Relativement à l'Angleterre, nous sommes dans cette heureuse situation de n'avoir aucun intérêt à débattre entre nous, à moins que ce ne soit par les rivalités commerciales et les mécontentements passagers qui peuvent se présenter. Mais il n'y a rien là qui puisse sérieusement mettre en guerre deux nations laborieuses et pacifiques.

Je me flatte, en conséquence, de pouvoir dire que, le cas échéant, nous serons aussi aptes à servir de médiateurs entre l'Angleterre et la Russie, que je suis certain que nous le sommes entre l'Autriche et la Russie, si ces puissances ne peuvent d'elles-mêmes s'entendre.

L'alliance des trois empereurs ne repose pas sur des engagements directs. Aucun des trois empereurs n'est tenu à se laisser dominer par les deux autres. Elle repose sur la sympathie personnelle, sur la confiance des trois monarques et sur les relations personnelles qui, depuis de longues années, existent entre les trois ministres dirigeants.

Nous avons constamment évité, lorsque des divergences de sentiment se sont produites entre l'Autriche et la Russie, de former une majorité de deux contre un, en prenant positivement parti pour l'une des deux puissances, alors même que nos vœux nous auraient plutôt portés dans l'autre sens. Nous nous sommes abstenus d'agir ainsi, parce que nous redoutions que le lien ne fût pas assez fort pour tenir.

Et certainement ce lien ne saurait être assez puissant pour déterminer l'une de ces grandes puissances à reléguer à l'arrière-plan ses intérêts politiques et nationaux les plus incontestables et cela pour être agréable à telle autre puissance, c'est là un sacrifice qu'aucune puissance ne ferait *pour les beaux yeux* (sic) des autres. Elle ne le ferait que si la nécessité le lui commandait.

En ce cas, elle pourrait dire : Faire cette concession m'est très désagréable, mais il m'est plus désagréable encore d'entrer en conflit sur ce point avec une grande puissance comme l'Allemagne.

J'arrive maintenant à la nécessité de protester résolûment contre les préventions exagérées que l'on rattache à la médiation de l'Allemagne, et de déclarer ici que, tant que j'aurai l'honneur d'être le conseiller de Sa Majesté, il ne sera pas question de cela. Je ne pense pas que nous ayons à nous engager dans la voie napoléonienne pour affecter, soit le rôle d'arbitre, soit celui de pédagogue en Europe.

Nous ne prendrons jamais la responsabilité de sacrifier, en cédant à la démangeaison de jouer le rôle d'arbitre de l'Europe, l'amitié sûre et éprouvée que nous montre depuis plusieurs générations une grande et puissante nation voisine, et l'amitié qui nous unit à plusieurs Etats européens, je puis même dire à tous, en ce moment ; car ce sont les partis qui ne sont pas au pouvoir qui voient cette amitié d'un mauvais œil. Mettre cette amitié en jeu avec un de nos amis pour être agréable à un autre, dans des questions qui n'intéressent pas directement l'Allemagne, acheter la paix des autres au prix de notre propre paix, c'est là une chose que je puis faire, quand je ne mets que ma personne en avant ; mais cela m'est impossible, lorsque j'ai à rendre compte à l'empereur de la politique d'un grand empire de quarante millions d'âmes, situé au milieu de l'Europe.

C'est pourquoi je prends la liberté de repousser ouvertement à cette tribune tous les bruits et toutes les insinuations et de déclarer que je ne consentirai jamais à agir ainsi et qu'aucun gouvernement, aucun des gouvernements les plus intéressés dans la question, ne nous a proposé de suivre une pareille politique. En obtenant un accroissement de puissance, l'Allemagne a assumé de nouvelles obligations ; mais bien que nous puissions jeter un grand nombre d'hommes armés dans la balance de la politique européenne, je ne reconnais à personne le droit de conseiller à la nation et à l'empereur, et aux princes qui peuvent prendre une décision dans le conseil fédéral, dans le cas où nous voudrions faire une guerre offensive, d'adresser un appel au dévouement éprouvé du peuple allemand, pour qu'il sacrifie son sang et ses biens.

Une guerre pour défendre notre indépendance vis-à-vis de l'étranger, pour protéger notre unité à l'intérieur et pour sauvegarder les intérêts qui sont si évidents que lorsque nous nous apprêtons à les défendre, nous nous sentons soutenus, non-seulement par le vote unanime et nécessaire du conseil fédéral, mais aussi par la conviction profonde et le profond enthousiasme de la nation allemande, une telle guerre est la seule que je sois prêt à conseiller à l'empereur.

LA PAIX A CUBA.—Une communication insérée dans nos colonnes et signée de noms d'espagnols, anciens résidents de la Nouvelle-Orléans, fait un appel aux citoyens de nationalité espagnole, natifs de la Péninsule, d'Amérique ou des Philippines, pour qu'ils se réunissent dimanche prochain 10 courant, à cinq heures, à la Loge de la Persévérance, au coin des rues du Maine et Saint Claude, dans le but de se prononcer sur une démonstration publique ayant pour objet de célébrer le rétablissement de la paix à l'île de Cuba et de cimenter à nouveau l'union et la concorde entre des populations de la même famille. La communauté entière serait heureuse de voir réunis sous un même drapeau les nombreux résidents qui parlent la langue castillane.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—La saison théâtrale a été si désastreuse pour la Compagnie française que nous sommes obligés de faire un dernier appel au public en faveur des artistes qui, n'ayant pas reçu leurs salaires du dernier mois, se trouvent dans l'embarras et hors d'état de retourner à New-York. [illegible] comme nous l'avons dit, à donner une matinée samedi, et une représentation du soir dimanche. Nous engageons les habitués à accorder aux artistes un patronage libéral, car de ces deux recettes dépend la possibilité de leur retour à New York, où ils pourront encore donner quelques représentations pour se procurer les moyens de retourner en France. Il est triste d'être obligé de constater qu'une bonne troupe française n'a pas pu faire ses frais à la Nouvelle-Orléans pendant deux mois, mais tel est le fait.

Les artistes joueront en matinée, samedi, *Marie Jeanne*, et, dimanche, *La Grâce de Dieu*.

AIMÉE A MEXICO.—Le *Trait d'Union* du 24 février, annonce l'arrivée à Mexico le 23 d'Aimée et de sa compagnie qui avaient donné en passant une représentation à Vera Cruz.

$2
$2
$2
$2
$2

Loterie de l'Etat de la Louisiane
$30,000
$30,000
$30,000
$30,000

10,000 paires de pantoufles à talon, pour dames, variant de 60 à 75 sous la paire, à L'ETOILE ROUGE.

Elections de Députés en France.

DIX RÉPUBLICAINS ET QUATRE CONSERVATEURS ÉLUS.

Des élections ont eu lieu en France dimanche dernier, 3 mars, pour remplacer 15 députés invalidés et pour donner des successeurs à deux députés décédés, M. Ducamp (Gard) et M. Raspail (Marseille). La dépêche suivante annonce une partie des résultats :

Paris, 4 mars.—Plusieurs élections supplémentaires pour députés ont eu lieu hier. Elles ont eu pour résultat l'élection de dix républicains et de quatre conservateurs.

Il est probable qu'il y a ballottage dans les trois autres circonscriptions.

Voici la liste des dix-sept collèges convoqués.

Alais (Gard). Candidat républicain, M. Destremx.

Marseille. Candidats républicains, MM. L. Simon et Amat.

Castres (Tarn). Invalidé, M. Combes ; candidats républicains, MM. Ch. Simon fils et Frédéric Thomas.

Abbeville (Somme). Invalidé, M. de Rainvilliers ; candidat républicain, M. de Douville-Maillefeu (363).

Villefranche (H.-Garonne). Invalidé, M. Lamothe ; candidat républicain, M. Cazes (363).

Mamers (Sarthe). Invalidé, M. de la Rochefoucauld-Bisaccia ; candidat républicain, M. Granger.

Fougères (Ille-et-Vilaine). Invalidé, M. de la Villegontier ; candidat républicain, M. Ribard, maire de Fougères.

Limoux (Aude). Invalidé, M. Detours ; candidat républicain, M. Oscar Rougé (363).

Baume les Dames (Doubs). Invalidé, M. Estignard ; candidat républicain, M. Bernard.

Arles (Bouches-du-Rhône). Invalidé, M. de Cadillan ; candidat républicain, M. Tardieu (363).

Avranches (Manche). Invalidé, M. Lebère (se retire) ; candidat monarchiste, M. de Comisy ; candidat républicain, M. Riotteau (363).

Dinan (Côtes du Nord). Invalidé, M. de Champagny ; candidat républicain, M. Even (363).

Loudéac (Côtes du Nord.) Invalidé, M. Veillet ; candidat républicain, M. de Janzé.

Saint Brieux (Côtes du Nord) Invalidé, M. Garnier Bodéléac ; candidat républicain, M. Armez (363).

Châteauroux (Indre). Invalidé, M. Charlemagne ; candidat républicain, M. Bottard (363).

Clermont (Oise). Invalidé, M. Labitte ; candidat républicain, M. Levavasseur (363).

Lunéville (Meurthe-et-Moselle). Invalidé, M. Michaut ; candidat républicain, M. Cosson (363).

UNE FAUSSE LETTRE DE VICTOR HUGO.—Nous lisons dans la *France* :

Les journaux publient, tour à tour, en ce moment, une lettre que Victor Hugo aurait écrite à M. Salvini.

Nous sommes en mesure d'affirmer que cette lettre est entièrement apocryphe.

En voulant bien reproduire cette affirmation, nos confrères de la chronique théâtrale accompliront un acte de haute convenance, car il est fâcheux de voir travestir de cette façon les témoignages de sympathie qu'une haute intelligence peut adresser à un grand artiste ... tuelle Filiastre porte à daigné accueillir sa tragédie italienne.

SESSION EXTRAORDINAIRE.

PROCLAMATION DU GOUVERNEUR.

La Législature ayant tardé jusqu'au dernier moment à passer des mesures indispensables pour le maintien du gouvernement d'Etat, telles que le bill des allocations et le bill du revenu, le gouverneur Nicholls a dû, quoiqu'à regret, convoquer l'Assemblée générale en session extraordinaire. Il l'a fait dans les termes suivants

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

PROCLAMATION DE F. T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Attendu qu'une session extraordinaire de l'Assemblée Générale est rendue nécessaire pour une législation indispensable en conséquence moi, Francis T. Nicholls, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, je lance ma proclamation, convoquant l'Assemblée Générale de l'Etat en session extraordinaire, à la maison d'Etat, dans la ville de la Nouvelle Orléans, vendredi le 8ème jour de mars de l'année 1878, à midi, conformément à un acte de l'Assemblée Générale relatif aux sessions extraordinaires et définissant le devoir du gouverneur en pareil cas, approuvé le 15 février 1870. Je limite la durée de cette session extraordinaire à quinze jours, et je spécifie entre autres mesures législatives qui devront être prises en considération, les mesures suivantes, à savoir :

Des bills ayant trait au Revenu, aux allocations, à l'enregistrement, aux élections, aux levées, au pénitencier d'Etat, à la dette flottante, à la charte de la ville et à la milice.

En témoignage de ce qui précède, j'ai signé mon nom et j'ai fait apposer le sceau de l'Etat à cette proclamation, aujourd'hui, le 7ème jour de mars de l'année 1878 et de la cent deuxième année de l'Indépendance des Etats Unis, à la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

Signé : FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur.

LES RÉCLAMATIONS FRANÇAISES A WASHINGTON.—L'Hon. R. L. Gibson, représentant de la Louisiane, est allé récemment voir le Président pour appeler son attention sur les nombreuses réclamations de résidents français au Sud, à raison des dommages éprouvés par eux pendant la guerre de sécession. Le Président lui a répondu que le département d'Etat s'occupait de cette affaire. Il est grandement temps qu'il soit fait droit à ces réclamations qui sont de même nature que celles des résidents anglais, puisque ces derniers ont été indemnisés depuis longtemps par le règlement survenu à la suite de l'arbitrage de Genève.

$30,000
$30,000
$30,000
$30,000
$30,000
Mardi, 12 mars.
$2
$2
$2
$2

Allez à L'ETOILE ROUGE.

A MES LECTEURS PASSÉS ET FUTURS.

L'œuvre périodique dont nous allons offrir les premières pages, sous le titre de *Journal des Familles*, est, ici, une innovation. Le jour dont nous comptons conduire cette œuvre nous fait espérer qu'elle sera bien accueillie de tous, par la raison que nous saurons la rendre aussi utile qu'intéressante. Notre intention est que ce soi-disant *journal* devienne, en réalité, un *livre* qui mérite une place dans les bibliothèques familiales. Nous n'avons aucunement l'idée de faire du journalisme de petits faits, mais bien de la publicité qui reste. De là cette trilogie de notre vœu-titre : LITTÉRATURE, MÉDECINE POPULAIRE, MÉNAGE. La première de ces ... repos, d'agrément ... ; la deuxième doit aider aux familles dans les soins médicaux immédiats qu'elles peuvent être appelées à donner à tels ou tels de leurs membres ; la troisième doit être un conseil et un guide pour les ménagères sérieuses qui comprennent que le savoir, l'ordre et l'économie bien entendue sont le confortable du présent et la sécurité de l'avenir.

Il y a autre chose de plus :

En fait de littérature, le *Journal des Familles* ouvre une porte libérale à des écrivains de ce pays—et, à jusqu'ici, plus honnis qu'appréciés,—par suite d'ignorance ou de jalousie. Nous pouvons dire entre parenthèses, qu'il nous a été donné de lire beaucoup d'œuvres portant le grand nom PARIS, aussi médiocres que possible, mais qu'un bon public travaille superbement seulement d'après l'étiquette. C'est là un fétichisme dont on reviendra peu à peu, quand on lira des pièces, prose ou vers, faites sous le soleil de la Louisiane.

En fait de médecine populaire, nous combattrons, avec l'aide du public en garde contre nombre de vieilles médications, et d'affreux médicaments qui ont fait leur temps, et qui sont abandonnés en bien des pays,—aussi contre des pratiques empiriques ou dangereuses...... qui ne font rien de bon pour le présent, et compromettent trop souvent l'avenir. Les praticiens instruits et honnêtes seront avec nous ; ombre d'autres noyés dans la routine et l'immobilisme, déblatéreront contre notre œuvre avec plus d'impatience que de logique ; mais cela importe peu : quand on travaille pour le bien général l'on ne s'inquiète pas des quelques obstacles que jettent, sur le chemin du progrès, les partisans d'un passé condamné par la science moderne.

En fait de Ménage, nous aborderons toutes les branches de l'utilité, de l'économie et du bien-être de la famille, depuis la cuisine jusqu'à l'éducation des enfants, depuis l'A jusqu'au Z des connaissances utiles au gouvernement du foyer domestique.

Ce n'est pas notre petite science qui remplira ces trois beaux cadres, l'*Esprit*, la *Santé* et l'*Aisance* : il y a pour nous aider, des ouvrages spéciaux......et tout modernes, où nous tâcherons de puiser avec intelligence. C'est pourquoi aussi notre partie médicale sera ouverte aux écrivains compétents, de bonne volonté ; il n'en manque pas ici, et nous comptons sur eux, comme nous comptons sur les littérateurs—que nos colonnes feront sortir, jour à jour, d'une injuste obscurité.

Lectrices et lecteurs, ouvrez donc au *Journal des Familles* les portes de vos foyers ! Accordez-lui votre attention ; pesez ses conseils, raisonnez ses enseignements, et suivez ceux que vous aurez jugés bons et utiles....

Ce n'est point dans une simple *Adresse* qu'on peut tout dire : on n'y peut qu'indiquer, et même sommairement, les sujets que l'on compte traiter—et développer avec le temps ; on n'y peut que tracer les grandes lignes de l'œuvre.....pleine de sentiers cachés d'abord à la vue, mais qui se découvrent jour à jour. C'est pourquoi nous croyons satisfaisants, pour le présent, l'explication que nous donnons ici.

Il y a longtemps que notre plume est connue, aimée par les uns, quelquefois blâmée par les autres, mais qui a toujours été sincère et droite, soit dans la ligne de la vérité, soit dans celle de l'erreur, car nous n'avons pas la prétention d'être infaillible. Aujourd'hui, nous voulons laisser de côté les questions dont la discussion ferait plus de mal que de bien, et nous ne comptons nous occuper que de l'utile et de l'agréable, pour le bénéfice de ceux qui voudront bien nous lire avec attention et bon vouloir.

Il y a plusieurs mois que notre *Journal des Familles* a été annoncé—et que beaucoup l'attendent ; mais le plus anxieux de le voir paraître c'est nous-même. Si cela n'a pas déjà eu lieu, il ne faut s'en prendre qu'aux circonstances ; les débats, aujourd'hui, sont plus longs et plus difficiles qu'ils ne l'ont jamais été ici ; néanmoins, l'activité et la persévérance peuvent surmonter bien des obstacles, et présent une compensation : ce qui a été lentement fondé n'en est que plus solide ; ainsi il en sera de notre nouvelle publication.

Pour terminer, nous saluons cordialement nos confrères de la presse, de la littérature et de la médecine, et, en même temps, le public intelligent qui a bien voulu la apprécier ce que nous avons écrit jusqu'à ce jour, livres et journaux.

DR. C. DESTUT.

Pantoufles à 60 sous.
.. .. 65 ..
.. .. 75 ..
pour dames, à L'ETOILE ROUGE.

COMMENT LE TEMPOREL POURRA ÊTRE RÉUNI AU SPIRITUEL.—Nous lisons dans un journal.

Parmi les idées fort singulières qui hantent aujourd'hui l'esprit des paysans italiens, on peut bien, sans rien vouloir préjuger, signaler celle-ci, répandue entre toutes :

"Sous peu de temps le prince Amédée sera prêtre ; il deviendra pape, puis roi, par la mort d'Humbert et de sa descendance, et alors sera vérifiée la prédiction qui annonce la réunion de la couronne et de la tiare sur la même tête."

Par la mort d'Humbert..... et de sa descendance ? C'est pouvoir beaucoup. Au surplus, les prévisions n'ont jamais fait de mal à personne. Et l'on connaît le proverbe : "Qui compte sur les souliers d'un mort, etc."

Aussi sur qu'on tirant bien
Vous atteindrez le but,
Aussi sur
Un billet de $2
Gagnera-t-il
Un lot
Dans le
Tirage
De la Loterie de la Louisiane
Mardi, le 12 mars.

Pour des souliers véritablement fins, il faut aller à L'ETOILE ROUGE.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Bulletin Météorologique.

On nous annonce pour aujourd'hui : baisse barométrique, vents plus forts du Sud-Est et du Sud-Ouest, temps généralement couvert, pluie partielles.

Température,17 mars 1878.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin......	61	17
Midi......	70	21
3 P. M......	74	23
6 P. M......	70	21

Académie de Musique.

Décidément un engagement de quinze jours, quand il s'agit de ménestrels noirs, ne convient pas tout à fait au public de l'Académie, qui a été habitué à plus de changement et de variété. Toutefois ce public ne boude pas, seulement il donne des marques d'impatience et demande du nouveau. C'est pour cela qu'on annonce pour dimanche le retour de M. Frank Mayo, ancien favori qui paraîtra dans son rôle bien connu de Davy Crockett, du drame poétique de ce nom.

L'affaire d'Anderson.

Dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre Wells, Anderson et d'autres, exmembres du Bureau des retours, accusés d'avoir publié comme vrais certains faux retours électoraux de la paroisse Vernon, les avocats d'Anderson qui ont porté l'affaire devant la Cour suprême sur 28 bills d'exception aux décisions de la Cour supérieure criminelle de la paroisse d'Orléans, se sont présentés, hier, devant la première cour et ont proposé de faire juger le procès sur des briefs. L'assistant avocat général Egan s'y est opposé en disant que l'avocat général Ogden désirait plaider l'affaire lui-même. En conséquence, la cause a été remise pour être fixée dans quelques jours.

Sondages dans le fleuve.

Cette opération, commencée il y a plus d'un mois, sera achevée dans une semaine, et le résultat en sera annoncé au général Weitzel et au major Benyard, maintenant absents, mais qui viendront ici sous peu. Le Bureau se réunira alors et préparera un rapport sur un plan de protection pour la ville le long du fleuve.

La collision de mercredi.

Les quatre personnes qui ont péri mercredi soir dans la catastrophe du propeller Hope sont M. Paul St. Pierre, (frère du capitaine), sa femme et deux enfants âgés de 5 et 7 ans. Le Hope, qui n'a pas plus de 35 pieds de long et qui fait un service côtier pour le commerce de poisson, de gibier et des légumes, était amarré entre le Texas et les navires amarrés en rang le long des quais. Il s'en est approché autant que possible mais pas assez pour échapper au Texas qui a frappé le Hope par la poupe et l'a coulé.

Le pilote et un de ses compagnons se sont maintenus sans sur l'eau pour attraper une corde qu'on leur avait jetée et qui les a sauvés. Deux autres de ceux qui étaient à bord se sont élancés sur une barque remorquée par le Texas et ont été forcés de gagner les haubans pour leur gré, mais au moins ils ont eu la vie sauve. Le Hope, avec M. Paul St Pierre et sa famille emprisonnés dans la cabine, a disparu presque immédiatement sous le flot, son beaupré seul restant en vue. Dérivant avec une grande rapidité, il a été arrêté cependant par l'équipage de la barque Vancouver, qui, ayant pu se saisir d'une corde attachée au pont du Hope, a ramassé le propeller sous l'arrière de la barque. Le Texas a continué sa course en remontant ... sur que son ... arrivé. Il n'est pas au moment où il a eu lieu.

Quant au capitaine St Pierre, il ne se trouvait pas à bord du Hope au moment du désastre. Il attendait son bateau à la maison de glace et c'est là qu'il a appris la collision et ses conséquences.

Une cargaison poursuivie par le feu.

Hier sur les 10 heures du matin, l'alarme a été sonnée pour le feu qui avait éclaté de nouveau sur la levée parmi les balles de coton retirées du Tornado devant la rue Marigny. Personne ne sait comment ce feu a pu prendre, bien qu'on puisse supposer qu'il a été mis par quelque fumeur, jetant au hasard quelque bout de cigare brûlant, ou vidant sa pipe ayant encore du tabac en feu dans le culot. Les flammes se sont étendues rapidement et 25 balles ont été attaquées, mais les pompiers sont venus et vite que l'incendie, promptement éteint, n'a pas causé un grand dommage.

Feux.

Un feu produit par une explosion de lampe à huile de charbon, a causé un dommage de $25 à la résidence de A. L. Hastings, rue Villeré, entre les rues Barthélemy et Sévigné.

—La maison rue des Remparts No 110, appartenant à des absents, et occupée par Mme Schneider et Geo. Berghine, a éprouvé, par le feu, un dommage de $100, jeudi matin sur les 9 heures. Les meubles n'ont pas été atteints par les flammes.

A dix heures, hier soir, les cloches d'alarme ont signalé un incendie sur la levée, dans le Troisième District. Les pompiers, avec leur empressement habituel, se sont rendus sur le lieu du sinistre, mais ce n'est qu'après de grands efforts qu'ils sont devenus maîtres de l'élément destructeur. Le feu a pris naissance accidentellement dans une maison en bois, située rue Levée, entre France et Mandeville, et occupée par Mr Leicher comme résidence et magasin de marchandises sèches. Après l'avoir presque entièrement consumée, les flammes ont atteint la maison contiguë, occupée comme résidence et boulangerie par M. Hoseffe, et lui ont fait partager le sort de la première maison. La bâtisse formant l'angle des rues Mazant et Levée allait devenir aussi la proie des flammes lorsque les pompiers redoublant leurs efforts et aidés par une pluie torrentielle sont parvenus à la sauver d'une destruction certaine.

Renversée par un wagon.

Mercredi, dans l'après-midi, une petite fille, Alberta Graves, a été atteinte au coin des rues Camp et Gravier, par un wagon conduit par Rudolph Wiches. Une des roues de devant a passé sur le corps de la petite fille, lui faisant une sérieuse mais non dangereuse blessure. Un médecin, qui a visité Alberta, a trouvé qu'elle n'avait rien de cassé mais que ses os étaient quelque peu disloqués. Le conducteur a été arrêté et amené à la station centrale. Ceux qui ont été témoins de cet accident disent que la conduite de Wiches est répréhensible.

Attaqué par derrière.

Un jeune homme, nommé A. Philips, qui a sa pension dans la maison de Hood, rue St-Charles, était jeudi sur les 10 heures du soir, assis à une table dans le salon Cosmopolitain, rue Royale, quand un individu, qu'on dit être Martin Lang, un joueur, s'approcha de lui par derrière et lui donna un coup de couteau au côté droit. Grande confusion ... Lang est parvenu ... pour s'esquiver. Philips, gravement blessé, a été envoyé à l'hôpital. On dit qu'une querelle avait eu lieu antérieurement entre ce dernier et l'assaillant.

Cinquième Cour de District.

L'association d'assurance de la Nile-Orléans contre M. A. de Lizardi, E. F. Pospart et d'autres.—Ce procès est fait pour recouvrer la somme de $21,412, due sur une lettre de change pour la somme de ... datée de la Nouvelle-Orléans, le 31 décembre 1873, tirée par la maison de commerce de M. A. de Lizardi & Co, de cette ville, sur Kastengel & Campbell, de Londres, payable à 60 jours de vue.

Suspension d'affaires.

Le bruit courait, hier matin, que MM. L. Bisset & Co, grossiers en gros, au coin des rues Magazin et Natchez, avaient suspendu leurs payements. On a su bientôt après, d'une manière plus positive, que la maison avait en effet cessé ses opérations et fait une convocation de créanciers. Le montant de son passif n'est pas connu, mais on ne croit pas qu'il puisse être bien considérable.

Un brick abandonné et remorqué par un bateau-pilote.

Le brick Prima, capitaine Cordone, parti de ce port, il y a quelques jours, pour Gibraltar, chargé de ... de graine de coton et de merrain, échoua sur la barre de la passe du sud-ouest. Les remorqueurs essayèrent en vain de le tirer de là, et furent forcés de renvoyer l'opération au lendemain. Pendant la nuit, le vent poussa le ... et la mer déferlant sur le pont du navire à l'arrière, le capitaine et ses hommes devinrent inquiets pour leur sûreté personnelle et abandonnèrent le navire.

Avant le jour, le vent, qui venait du Nord-Ouest, avait emporté le navire en mer. Le 4, le brick a été trouvé à 18 milles en mer par le bateau pilote Elis qui l'a ramené aux jetées, d'où il a été remorqué ici par un tug. Le capitaine et l'équipage sont arrivés ici mardi.

Verdict du coroner.

Le coroner Bancé a fait hier la levée du cadavre trouvé flottant dans le fleuve en face de la rue Press, et a rendu un verdict de mort accidentelle. Le cadavre était vêtu d'un pantalon de jean noir, de deux chemises de flanelle, une rouge et une noire. Dans la poche du pantalon, on a trouvé une somme de deux cent vingt-deux dollars et un foulard rouge. L'état du cadavre indique qu'il est resté deux semaines dans l'eau.

Accident.

Hier après-midi, à une heure et demie, un cheval attelé à un buggy dans lequel se trouvaient Mr H. Lanese et son fils, a pris le mors aux dents au coin des rues Constance et Erato, et, dans sa course effrénée, s'est heurté contre une charrette à légumes. Les deux véhicules ont éprouvé des avaries, et Mr Lanese et son fils ont été violemment lancés hors de leur buggy et grièvement blessés à la tête, le père surtout.

Les victimes de la dernière collision sur le fleuve.

Paul St. Pierre, sa femme et ses deux enfants noyés avant-hier après midi lorsque le tug boat "Hope" a sombré au milieu du fleuve, ont été retrouvés hier soir et transportés à l'établissement de pompes funèbres de Mr Johnson. Le coroner a reçu avis du fait.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance de jeudi, 7 mars 1878.

La séance est ouverte à midi. Mr Wiltz occupe le fauteuil. Trente-un membres répondent à l'appel.

Mr Grover, chairman du comité des corporations et des affaires de paroisses, présente un rapport qui conseille l'adoption du bill 200 du Sénat, qui décharge le gouverneur des devoirs de président *ex-officio* ; au rejet du bill No 179 du Sénat, incorporant l'American Cotton Tie Company.

Mr Goode demande et obtient l'envoi, au comité judiciaire, d'un bill—No 220—abolissant les fonctions de "jury commissionners" et pourvoyant au choix de jurés dans la paroisse d'Orléans.

Un bill—No 221—de Mr Grover, allouant une certaine somme d'argent à Mr Thomas Brady, de la paroisse d'Orléans, est envoyé au comité des réclamations.

La résolution de Mr Bostner instituant une enquête sur les accusations portées contre William Pitt Kellogg est déposée, momentanément, sur le bureau, en vertu des règlements.

Le rapport du comité des élections sur la contestation Moore-Cage, est considéré. Il s'agit du poste de sénateur du huitième district, composé des paroisses Terrebonne, Assomption et Lafourche.

La majorité des membres est d'opinion que Mr Moore, n'ayant pas reçu une majorité des voix, n'est pas élu ; elle recommande une enquête sur les accusations portées contre Mr Cage en sa qualité de caissier des écoles publiques de Terrebonne.

Sur la proposition de Mr Grover, qui ne partage pas l'opinion de ses collègues en tant qu'elle s'applique à Mr Moore, le Sénat accorde à chacun des contestants une demi heure pour plaider sa cause.

Mr Moore prend la parole. Il fonde sa réclamation sur les fraudes honteuses qui ont été commises dans le district et que la cour suprême de l'Etat, par la bouche du juge Egan, a dénoncées, qu'elle a stigmatisées dans un décret rendu en vertu duquel un contestant est écarté, hier, en fonctions, à Terrebonne, l'assent des fraudes à Mr Cage. Mr Moore cite l'article de la constitution d'après lequel nul ne peut occuper un poste ni être membre de la Législature si, à une époque quelconque, des fonds lui ayant été confiés en sa qualité de fonctionnaire public, il n'a pas obtenu une décharge. Mr Cage, à l'heure qu'il est, ne l'a pas encore obtenue.

Mr Cage base sa défense sur ce que Mr Moore ne s'est pas conformé à la loi qui a trait aux contestations, sur ce que le comité n'avait pas le droit de prendre connaissance du [illegible] sur ce que les personnes qui ont témoigné contre lui ne sont pas dignes de foi, enfin sur ce que le décret de la cour suprême se rapporte à une seule boîte de bulletins.

Mr Cage termine en citant un décret de la cour suprême, décret dans lequel le tribunal dit que l'élection d'un candidat ne dépend pas de l'inéligibilité de son adversaire mais du vœu d'une majorité des votants.

Mr Bostner maintient que le rapport du comité est une *reductio ad absurdum*, qu'il est contraire à l'article de la constitution sur les fonctionnaires à qui des deniers publics ont été confiés et qui n'ont pas obtenu de décharge. L'inéligibilité de Mr Cage était patente en novembre 1876, et, aux yeux de la loi, les électeurs étaient tenus de savoir que leurs bulletins étaient nuls. Le sénateur de Catahoula s'étend sur les violences et les fraudes dont les conservateurs ont été victimes durant les longues années d'usurpation qu'ils ont traversées ; sur les infamies qui se sont commises, en 1876 et antérieurement, dans le district que représente Mr Cage. Il répète ce qu'a dit Mr Moore,—que des bulletins ont été déposés dans les boîtes au nom d'individus qui sont morts ou qui sont au pénitentiaire—et que la liste est en la possession du contestant.

Mr Grover est d'opinion que Mr Cage était inéligible, car en novembre 1876 il était caissier du bureau des écoles publiques de la paroisse Terrebonne, et l'article 117 de la constitution déclare qu'aucun citoyen ne pourra occuper, à la fois, plus d'un poste auquel sont attachés de la confiance ou des émoluments, excepté le poste de juge de paix ou de notaire ; en outre, l'article 103 veut qu'aucun fonctionnaire auquel des deniers publics ont été confiés ne puisse occuper un poste sous le gouvernement ou ne puisse être élu membre de la Législature avant d'avoir obtenu une décharge. Mr Grover qualifie le rapport du comité de pièce extraordinaire ; il renouvelle sa motion de considérer le siège de Mr Cage comme vacant et de soumettre la question d'un remplaçant au peuple à la prochaine élection.

MM. White et Zacharie défendent le rapport du comité.

La proposition de Mr Grover est repoussée par un vote de 27 contre 7.

La résolution qui accompagne le rapport de la majorité des membres du comité et dont il est question plus haut, est adoptée par un vote de 26 contre 6.

Le président proclame l'adoption de la résolution, et Mr Cage reste sénateur du huitième district.

La discussion a duré trois heures.

Mr Robertson, au nom du comité de finances, présente un rapport qui conseille l'adoption, avec amendements, du bill No. 324 de la Chambre, imposant une taxe sur les propriétaires de cafés.

MM. Stamps et Cage s'opposent aux modifications parce qu'elles seront un obstacle à l'adoption du projet de loi tel qu'il a été transmis par la Chambre ou rendra nécessaire une session extraordinaire de la législature.

Le premier amendement est à la première clause ; il rend passible des pénalités imposées par la loi tout marchand qui permettra aux acheteurs de boire, à son établissement, les liqueurs qu'il y aura vendues. Le but en est d'empêcher que des propriétaires de magasins ne transforment ceux-ci en cafés sans acquitter la licence exigée des propriétaires de cafés ; il est adopté.

Le second amendement est à la cinquième clause ; il fixe à un demi sou sur chaque cinq sous de boissons vendues, le montant que les percepteurs devront exiger des propriétaires de cafés. Le Sénat l'adopte.

Mr Robertson propose un nouvel amendement à la première clause. La modification substitue aux mots "pénalités imposées par la loi" les mots "cinq cents piastres d'amende ou six mois de prison, ou l'amende et la prison, au gré du tribunal.—Adopté.

Le bill modifié est adopté par un vote de 26 contre 9.

MM. Cage, Ducros, Grover, Garland, Kelly, O'Donnell, Ogden, Richardson et Wheeler votent dans la négative.

A cinq heures, la séance est suspendue jusqu'à sept heures et demie du soir.

A sept heures et demie précises, Mr Wiltz appelle le Sénat à l'ordre. Vingt-cinq membres sont présents.

Le bill No 403 de la Chambre, faisant une allocation pour les dépenses générales de l'Etat pour l'année expirant le 31 décembre 1878, est appelé.

Mr Robertson demande que la prise en considération soit remise à dix heures.

M. Garland ne veut pas voter des sommes sans avoir eu le temps d'étudier le bill.

M. Demas s'oppose à l'ajournement de la considération. Son parti, dit-il, n'est pas responsable si un bill aussi important n'a pas été envoyé plus tôt au Sénat.

M. Ellis demande à M. Demas s'il ne se souvient pas de l'époque où le parti républicain faisait les allocations après l'ajournement sine die.—(Hilarité générale.)

Mr Demas accuse le président du comité de finances de vouloir obliger le gouverneur à convoquer une session extraordinaire de la Législature.

Mr Robertson répond que les conservateurs sont loin de désirer une session extraordinaire ; ils ne veulent pas suivre l'exemple des républicains en votant des allocations s'élevant à plus de neuf cent mille piastres quand ils ne pouvaient disposer que de six cent mille. Le bill n'est venu de la Chambre qu'à trois heures.

Mr Stamps, comme Mr Demas, accuse les démocrates de viser à une session extraordinaire.

Mr White répond qu'il était membre du Sénat à l'époque où les républicains étaient au pouvoir ; il se souvient qu'un certain soir le président, qui appartient à la race de Mr Demas, l'envoya chercher en voiture et lui dit : "Le bill qui m'est présenté comme bill des allocations n'est pas celui qu'a adopté le Sénat." Mr White ajoute qu'il est un de ceux qui ne veulent pas allouer de l'argent sans être sûr que cet argent peut être alloué. Le bill qui vient de la Chambre fixe une somme qui excède de beaucoup les revenus de l'Etat, voilà pourquoi il faut le soumettre au comité.

Mr Burch ne comprend pas l'hésitation des conservateurs à considérer tout de suite un bill qui vient de la Chambre où ils ont une majorité ; cette hésitation s'expliquerait si les républicains y étaient les maîtres.

Le bill, par un vote de 20 contre 11, est soumis au comité de finances, avec prière de présenter un rapport à dix heures.

Les modifications de la Chambre au bill No 134 du Sénat, donnant aux paroisses Terrebonne et Lafourche toutes les terres inondées et marécageuses situées entre le Bayou Lafourche et le Bayou Terrebonne, sont acceptées.

Le bill No 409 de la Chambre, désignant un aide au préposé à l'enregistrement de la paroisse d'Orléans, est adopté.

Le bill No 179 du Sénat, relatif à la location du pénitentiaire et à l'emploi des prisonniers, transférant les obligations des adjudicataires à la compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et du Pacifique, est appelé mais non considéré.

Le secrétaire lit une proclamation du gouverneur convoquant la Législature en session extraordinaire.

La séance commencera demain, vendredi, 8 mars, et ne devra pas durer plus de quinze jours.

A la demande de Mr Garland, le Sénat siège à huis clos.

Les portes sont rouvertes à onze heures. M. Robertson annonce que le comité de finances a examiné le bill d'allocations ; celles ci s'élèvent à $1,037,908, c'est-à-dire $266,000 de plus que les revenus de l'Etat. Le comité demande qu'il lui soit accordé plus de temps afin de conformer les allocations au revenu.—Accordé.

Le bill No 364 de la Chambre, incorporant le Mobile Collegiate Institution, dans la paroisse Ste. Hélène, est adopté.

Le bill No 205 de la Chambre, incorporant le bataillon d'artillerie Washington, est adopté.

Le bill No 220 de la Chambre, autorisant le jury de police de la paroisse Caldwell à prélever une taxe spéciale qui ne devra pas excéder quatre *mills*, est adopté.

Une résolution de M. White déclarant que les bills mentionnés dans la proclamation du gouverneur seront considérés comme si la session extraordinaire était la continuation de la session régulière, est adoptée.

Le bill No 465 de la Chambre, autorisant les juris de police des paroisses Tangipahoa, Morehouse et Rapides à prélever une taxe spéciale de deux *mills*, est modifié ; les noms des paroisses Morehouse et Rapides sont effacés et le bill est adopté ; il ne s'applique donc qu'à la paroisse Tangipahoa.

Sur la proposition de Mr Grover, un comité de trois membres est chargé d'informer le gouverneur que le Sénat s'ajournera à minuit moins un quart et que le secrétaire est chargé de communiquer la même information à la Chambre. Les membres sont : MM. Grover, Demas et Perkins.

Mr Texada présente une résolution qui remercie le président du Sénat de sa courtoisie et rend témoignage à l'habileté dont il a constamment fait preuve dans l'exercice de ses fonctions. Adopté à l'unanimité des voix.

Sur la motion de Mr Wheeler les remerciements du Sénat sont offerts au secrétaire et aux autres employés.

A minuit, le Sénat s'ajourne *sine die*, après que des paroles touchantes du président aux membres et aux employés.

La séance extraordinaire commence demain, vendredi, à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre est appelée à l'ordre à onze heures et vingt minutes, par M. Hill, d'Orléans, qui occupe temporairement le fauteuil de l'Orateur. Quatre-vingt-un membres présents et un absent.

Le bill ... pour ... à raison de trois piastres par jour pour les portiers et d'une piastre et demie pour les pages, est adopté finalement après quelques débats.

Mr Young, de Claiborne, appelle sa résolution, accordant la somme de cent cinquante piastres à chacun des reporters des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, qui ont rendu compte régulièrement des séances de la Chambre depuis le début de la session.

La résolution est adoptée finalement par un vote de soixante-sept contre dix sept.

Mr Barrett, de Rapides, fait la motion de reprendre en considération le vote par lequel la résolution pour payer à L. J. Honor, son per diem et ses frais de route comme ex-représentant de la paroisse Avoyelles, a été rejetée.

Déposée sur le bureau par un vote de cinquante deux contre quarante-neuf.

Le bill de la Chambre pour régler les marchés particuliers revient du Sénat avec un amendement dans la phraséologie, qui est adopté.

Mr Dinkgrave, de Madison, membre du comité sur les élections, soumet un rapport de minorité relatif à la contestation de Cain Sartain versus Barton, tous les deux républicains de couleur, recommandant que Barton soit maintenu dans son siège comme représentant de la paroisse Carroll.

Mr Dinkgrave prononce un discours à l'appui du rapport de minorité. Il dit que les fraudes alléguées dans le cas de Barton ne sont pas prouvées, tandis qu'il est évident que Barton a reçu la majorité des votes.

Mr Dinkgrave est le seul membre du comité sur les élections qui ait signé le rapport de minorité.

Mr Hahn, de St-Charles, républicain, membre du comité sur les élections, répond à Mr Dinkgrave.

Il dit que Mr Barton était trésorier du fonds des écoles de la paroisse Carroll au moment de l'élection. Il est resté à ce poste jusqu'en juin 1877.

Il y a en outre un procès intenté contre lui pour détournement du fonds des écoles. Que ce procès soit fondé ou non, il rend Mr Barton inéligible.

Il énumère ensuite les fraudes commises par la faction de Barton à deux polls, dans un ward de la paroisse où Sartain avait trois cents partisans au moins, mais il n'a reçu pourtant que soixante-quinze votes.

En terminant, Mr Hahn dit qu'il doit rendre justice à l'impartialité avec laquelle les membres démocrates du comité sur les élections ont rempli leur devoir.

Les membres républicains ont pu différer d'avis avec leurs collègues démocrates dans plusieurs cas ; mais ils doivent admettre que les démocrates ont toujours agi avec conscience et sans égard à la politique.

Mr Wise, de Caddo, président du comité sur les élections, répond aussi aux arguments de Mr Dinkgrave.

Sur motion de déposer sur le bureau le rapport de la minorité les oui et les non sont demandés avec le résultat suivant :

Oui—61.
Non—...
Le dépôt est ordonné.

La question préalable est ordonnée sur le rapport de majorité, admettant Cain Sartain comme représentant de la paroisse Carroll, et ce rapport est adopté par le vote suivant :

Oui—...
Non—...

Mr Sartain est assermenté et prend son siège.

Mr Dinkgrave, de Madison, demande une suspension des règlements pour passer une résolution à l'effet de payer Nicholas Barton son per diem et ses frais de route comme représentant de la paroisse Carroll.

La résolution est adoptée.

L'ORDRE DU JOUR.

est appelé. Il s'agit du bill No 430 de la Chambre, dit le bill du déficit, qui a trait à certaines obligations de l'Etat contractées avant 1878 et qui ne peuvent être payées avec les fonds de cette année.

La séance est levée alors jusqu'à trois heures et demie, afin de permettre aux membres démocrates de se réunir en caucus.

La Chambre est appelée de nouveau à l'ordre à quatre heures et demie. Quatre-vingt-un membres répondent à l'appel nominal et la séance est levée jusqu'à sept heures du soir.

SÉANCE DU SOIR.

La Chambre est appelée à l'ordre à sept heures par l'Orateur Bush, qui déclare un quorum présent.

Il est décidé que l'appel sera fait par paroisse et que chaque paroisse aura le droit de soumettre un bill d'un intérêt local.

Mr Keating, de Caddo, appelle l'ordre du jour, le bill du déficit.

L'Orateur décide qu'il faut procéder à l'appel par paroisses, en vertu de la résolution adoptée.

Mr Keating appelle de la décision de l'Orateur et demande les oui et les non.

La décision de l'Orateur est maintenue par un vote de soixante-neuf contre vingt-deux.

Mr Brice, de Bienville, appelle le bill No 166 du Sénat autorisant les jurys de police à prohiber le débit de liqueurs alcooliques le dimanche.

Adopté finalement.

M. Leonard, de Caddo, appelle le bill pour créer la paroisse Taylor.

Renvoyé indéfiniment.

M. Richardson, de Calcasieu, appelle le bill pour venir au secours de L. Lebeck.

Renvoyé indéfiniment.

M. Bridger, de Caldwell, appelle le bill autorisant le juri de police de la paroisse Caldwell à prélever une taxe spéciale dans un certain but.

Adopté finalement.

M. Gillespie, de Cameron, appelle le bill No 195 de la Chambre.

Renvoyé indéfiniment.

M. Sartain, de Carroll, appelle le bill No 15 du Sénat pour amender la charte du village de Providence.

Adopté finalement.

M. Routon, de Catahoula, appelle le bill No 55 de la Chambre pour autoriser le jury de police de la paroisse Catahoula à prélever une taxe spéciale.

Adopté finalement.

Par M. Young, de Claiborne, un bill pour autoriser le juri de police de la paroisse Claiborne à prélever une taxe spéciale.

Adopté finalement.

Par Mr Tolliver, de Concordia, le bill pour venir au secours de Beverly Barancu, ex-gardien de l'ancienne maison d'Etat à Baton Rouge, est adopté finalement.

M. Lyons, d'Est Féliciana, appelle le bill No 298 de la Chambre, imposant une taxe de paroisse au chemin de fer qui va de Clinton à Port Hudson.

En vertu d'une suspension des règlements, le bill est considéré comme renvoyé et est finalement adopté.

M. Ryland, d'Ouest Féliciana, appelle le bill No 301 de la Chambre, autorisant le jury de police de la paroisse Ouest Féliciana, à convertir la dette flottante de cette paroisse. Renvoyé et adopté finalement.

Mr Bauer, d'Ibérie, appelle le bill No 142 du Sénat, autorisant l'ingénieur d'Etat à faire une inspection topographique et hydrographique du Bayou Têche.

Voir la suite à la 4me page.

Mardi prochain
Mardi prochain
Mardi prochain
Mardi prochain
Mardi prochain
Mardi prochain
Mardi prochain
Mardi prochain
Mardi prochain
Mardi prochain

60 sous } seulement
65 ..
75 ..

pour une jolie paire de pantoufles, à L'ETOILE ROUGE.

—1—

Une bonne suggestion.—Dans notre espèce de climat, avec tous ses changements soudains de température—la pluie, le vent et le soleil se faisant sentir dans le même jour—il n'est pas étonnant que nos enfants et nos parents sont souvent enlevés et fréquemment par des rhumes négligés, la moitié des décès résultant de cette cause. Une bouteille du sirop allemand de Boschee, que vous devez avoir toujours chez vous pour en user sans délai, empêchera de sérieuses maladies, vous épargnera un gros compte de médecin et vous fera échapper à la mort. Trois ou quatre doses suffisent. Dans les cas de consomption, d'hémorragie, de pneumonie, de toux aigue, de croup, ou dans toute affection du gosier ou des poumons, le succès de ce sirop allemand est simplement prodigieux, comme votre pharmacien vous le dira. Il se vend maintenant dans chaque ville et village de ce continent. Bouteilles pour essai, 10 cents ; taille régulière 75 cents.

Décédée hier matin, à huit heures, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, veuve JOHN TURKMAN PEMBERTON, née CÉCILE DUPUY. Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles Pemberton, Mandeville, Tarpu et Guyol, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à dix heures du matin. Le convoi partira de sa dernière demeure No. 377 rue du Canal, entre Roman et Prieur.

ENTREPOT DE TAPIS.

17..............Rue de Chartres..............17

NOUS recevons, en ce moment, de forte addition à notre stock. Nos prix actuels sont les mêmes qu'avant la guerre et au-dessous de ces prix.

TAPIS VELOURS AXMINSTER, Wilton, TAPIS INGRAINS, VICTORIA, CHANVRE.
TOILES CIRÉES.
COUVERTURES DE TABLES ET DE PIANOS, étoffes pour rideaux.
RIDEAUX DENTELLE ET DENTELLE ..., fournitures, &c.

Compagnie de la pompe à vapeur St-Bernard No 1.—Assistez à l'assemblée trimestrielle régulière, LUNDI, 11 mars, à 7 1/2 h. précises du soir, à la salle du club St Bernard. Les membres d'arrière ... au ... de l'article 7 des By-Laws.

Par ordre de J. N. AUGUSTIN, Président.
W. LEMONNIER, Secrétaire.

EDMOND DUBOIS,
26 RUE DECATUR.

En débarquement du Brick MARESCA, de Marseille.

250 Quarts PORT, B. REIG.
210 Barils PORT, B. REIG.

A vendre par EDMOND DUBOIS, 26 rue Decatur.

Institutrice.

ON demande une INSTITUTRICE bien recommandée pour prendre charge de deux enfants de trois à cinq ans, et capable d'enseigner le français et l'anglais. S'adresser No 169 rue Prytania, de neuf heures à midi.

Demande.

ON demande une GOUVERNANTE française parlant très peu l'anglais, pouvant fournir de bonnes recommandations, pour prendre soin de deux enfants âgés de 5 et 7 ans. S'adresser rue Carondelet No ..., au premier.

Teneur de livres.

UN bon teneur de livres pouvant donner les meilleures recommandations offre ses services comme comptable ou pour des tenues de livres particulières. S'adresser par lettre à Teneur de livres, bureau de l'Abeille.

Convocatoria.

Terminada la guerra civil, que durante nueve años á desvastado la perla de las Antillas ; y restablecida felizmente la Paz, Iris de ventura y prosperidad de los pueblos por que con ella se reanudan, la Union, la Fraternidad y la Concordia, entre los individuos y las familias de una misma nacion mitigando los males y destruyendo los odios que aquella engendra y produce : los que subscriben, convencidos de que todos los españoles residentes en esta ciudad, ya sean nacidos en la Peninsula, en America ó en Filipinas, desean demostrar publicamente la alegria que sienten sus corazones por tan feliz suceso, que inaugura una nueva era de prosperidad y ventura no solo para la hermosa provincia de Cuba, sino para todo nuestra querida España ; toman la iniciativa, de llamar á todos sus conciudadanos, á una asamblea general el DOMINGO 10 del actual á las 5 de la tarde, en la Logia Perseverancia, esquina de Dumaine y San Claudio, con objeto de acordar el modo y medios, de llevar a efecto tan halagüeña manifestacion.

Nueva Orleans, Marzo de 1878.

DON JOSÉ LLADO,
.. SALVADOR FERNANDEZ,
.. JUAN MIANGOLARRA,
.. JUSTO GARCIA DE LEON,
.. JOAQUIN VIOSCA.

AIMÉE ! !

sera celle qui saura montrer à son époux un pied mignon.

L'ETOILE ROUGE

est le seul endroit où une dame devra se chausser pour arriver à cette perfection.

Excursion. Excursion.

Le Steamer absolument neuf, très fin marcheur et de 1ère classe, NEW CAMELLIA, partira SAMEDI après-midi 9 mars, du fleuve, allant au Lac Pontchartrain par les jetées, les Iles Chandeleurs, Ship Island, s'arrêtant à Biloxi et à la baie St Louis.

Pour les billets, aller et retour, et pour de plus amples informations, s'adresser à

C. M. SORIA, Agt,
30 rue Union.

CHEMISERIE PARISIENNE
—DE—
F. GUEBLÉ-NIPPERT

30 Rue St-Charles,
(Manufacture : 76 rue St-Louis.)

L'incontestable supériorité de nos CHEMISES est reconnue, par nos nombreux clients, comme FAÇON, COUPE (travaillant celle de Charvet, de Paris) GENRES ET MATÉRIAUX sur tout ce qui se fait et se vend ici en fait de CHEMISERIE tant américaine que française (cette dernière dite EXPORTATION, qui signifie INFÉRIORITÉ).

Le SUCCÈS obtenu jusqu'à ce jour encourage cette INDUSTRIE LOCALE à se recommander au public, garantissant de satisfaire les plus difficiles.

Le STOCK en magasin est toujours au plus grand complet.

Spécialité : CHEMISES ET LINGE DE DESSOUS SUR MESURE.

SOL. LION & CO.,
GRANDE OUVERTURE
De Magasin de Chaussures à des prix réduits, pour dames, hommes, et enfants, les meilleures marchandises que le marché offre.

P. S.—Les ordres de campagne sont ... exécutés. On fait les chaussures sur commande garanties.

112, RUE BARONNE.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français.
Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres ...
36 rue de Chartres et 36 rue Bienville, Nouvelle-Orléans, Lo.

PHARMACIE DUCONGE,
RUE DE CHARTRES,
NOUVELLE ORLÉANS.

A. CARROUCHE,
SUCCESSEUR.

LES personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie si favorablement connue, un assortiment complet de : MÉDICAMENTS PATENTÉS, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, ... généralement un établissement de premier ordre. ... Agence pour la vente du W... Remedy.

PHILIP WERLEIN,
No 135 de la rue du Canal (Bâtisse Touro)

Le magasin de Pianos et de musique le plus vaste et le plus complet du Sud.

PIANOS DROITS DE CHICKERING,

qui sont présentés comme les pianos les plus parfaits du monde. Les instruments ... développées dans la fabrication des pianos depuis les dernières années, il a réussi à faire un piano qui surpassent tous les autres en sonorité de tons, élasticité de touche et durabilité, et dont le prix est très modique.

J'ai toujours en magasin un assortiment de 50 PIANOS ET ORGUES de toutes les qualités avec bien ... que de seconde main, que je vends à des prix très bas et à des conditions très avantageuses.

Importation directe d'instruments de musique de tous genres, ... uniques, musique.

Réparations, location et échange de pianos à prix réduits.

RAPPORT ANNUEL
DE LA
Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.
(Hommes et Veuves)

Pour l'année expirée le 27 décembre 1877

En caisse le 28 décembre 1876	$	266 12
Reçu pendant l'année pour admissions, quotités et amendes		677 75
Produit net du Pique-Nique		60 50
Produit net du Bal		20 25
Total général		1,024 62

DÉPENSES A DÉDUIRE.

Payé aux médecins	152 25
" frais d'enterrement	[illegible]
" médicaments	204 70
" au collecteur pour commissions	[illegible]
" funérailles	26 75
" (3) fosses et (3) plaques en marbre	[illegible]
" annonces et impressions	14 50
" 100 diplômes ...	14 00
" Location de salle, ...	[illegible]
" balance due au docteur pour la fin de 1876	125 00
Total des dépenses	880 75

Balance en caisse le 27 décembre.

ACTIF DE LA SOCIÉTÉ.

En caisse	143 75
Dû par les sociétaires en retard	[illegible]
Huit fosses, dont cinq avec marbres	[illegible]
Trente ... diplômes ...	125 00
Meubles et autres effets mobiliers	515 00
Total de l'actif	$ [illegible]

PASSIF "AUCUN."

Le 28 décembre 1876, la société se composait de ... membres
Admis depuis ... 71

Sur lesquels il faut déduire
Décès ... 5
Démissions ... 4
Rayés ... 13

Effectif actuel ...
Classés comme suit :
Membres actifs ...
Membres honoraires actifs ...
Membres honoraires ...
Veuves ...
Total égal ...

OFFICIERS :

Président honoraire, Théodore Pascal.

Pour l'année 1878.

Président, Paul Esteben.
Vice-président, Sébastien Roy.
Secrétaire, F. D. Seghers.
Trésorier, Henry de Villeneuve.
Collecteur, Victor Provensal.

DIRECTEURS :

Cyprien Faborde, Chairman comité de finances.
François Candau, Chairman comité d'admission.
Pierre Puyau.
Manuel Sirgo.
Jean Prat.
Gustave Chopin.
Léon Rouyer.
Albert Dage.
Frédéric Meuhler.
François Dufrêche.
Grand Marshal, Jean Carreau.
1er assistant, Hypolite Gaucheaux.
2d assistant, Pierre ...
Docteur pour la section de la ville, M. Boucher.
Docteur de la rue Louisa à Versailles, E. G. Renshaw.

Par ordre du Conseil d'administration,
PAUL ESTEBEN, Président.
F. D. SEGHERS, Secrétaire.

Ligne de Belize et Honduras.

Le steamer en fer Américain de 1ère classe.

E. B. WARD, Jr.,

Capt BRADFORD, partira de Picayune Tier pour Belize, Honduras, touchant à Amora, Port Cortes, Truxillo, Ruatan et Utila, SAMEDI, le 9 mars, à 8 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, ayant des emménagements supérieurs, s'adresser à

S. OTERI & BRO.,
34 et 35 Front Levee, 34 et 35 Fulton, entre Gravier et Poydras.

N. B.—Le "Ward" fera le service ci-dessus concurremment avec ses goëlettes régulières.

DR F. FORMENTO,
BUREAU ET RÉSIDENCE :
31.........Esplanade.........31
Heures de bureau : de 8 à 9 h. du matin et de 4 à 5 h. de l'après-midi.
Consultations à l'Infirmerie de la rue du Cirque, 138 South Rampart street de 1 à 2 h. de l'après-midi.

DR J. TRUDEAU,
BUREAU ET RÉSIDENCE :
201.........Magazine.........201
(Coin Melpomène)
Heures de bureau, de 8 à 9 heures du matin et de 4 à 5 h. de l'après-midi.
Consultations à l'Infirmerie de la rue du Cirque, 138 South Rampart St., de 11 heures du matin à 1 heure de l'après midi.

Vins de Bordeaux ! Vins blancs ! etc., etc.

REÇU par le soussigné, le stock le plus considérable, dans le sud, des vins de Bordeaux et des vins blancs, les plus fins, provenant des maisons les plus renommées de Bordeaux, savoir :

CRUSE et FILS, FRÈRES,
—ET—
BARTIGUE & SIGSURBAN,

Les crus sont ceux de :
Médoc, St. Julien, Pomignac, St. Estèphe, Margaux, Montferrand, Château Rouillac, Pontet Canet, & Gimaune, Château Larose, & Leoville, Château Margaux & Lafitte, Château Ladoo, Graves Supérieure, Sauternes & Barsac.

Château Latour Blanche, Château Yquem ... Aussi un très grand choix d'Eaux-de-vie, A. C. Manbury & Co, ... Vin de Porto de Sandeman & Co, Cognac ... liqueurs de Dureau ... Liqueurs ...

PAUL GELPI & BRO.
37 rue Decatur.

AVIS.

UNE dame pouvant offrir de bonnes recommandations désirerait trouver à se placer dans une famille honorable pour s'occuper du ménage, des enfants, de la couture, des malades, etc. Elle confectionne très bien les vêtements d'hommes et de femmes. On la trouvera extrêmement utile. S'adresser au bureau de l'ABEILLE.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 7 mars—CLASSE NO 56.

Tirage de 4 heures P. M.

56	67	2	28	61	29	35	54	77	4	28	44	

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie. En témoignage, nous apposons notre signature ce 7 mars 1878—4 heures P. M.

ADAM GIFFEN,
LOUIS H. PILIE,
Commissaires.

Bureau des tirages des fonctions ...

LES VEILLÉES D'UNE SŒUR,
Par Mlle Désirée Martin.
EX-SŒUR
DU SACRÉ CŒUR.

(Louisianaise de St-Jacques), y racontant dans le simple langage d'un cœur ému, la vie du couvent qu'elle a volontairement abandonné pour rentrer dans sa famille, après l'avoir vécue ... ans.—Brochure.

PRIX.........UNE PIASTRE.

En vente chez MM. Hébert & Co., coin Bienville et Chartres, et à l'Imprimerie Centropolite 25 Chartres.

Bureau de l'Auditeur d'Etat.

Nouvelle Orléans, 25 février 1878.

La "Louisiana Equitable Life Insurance Company of New Orleans" a présenté aujourd'hui à ce Bureau un exposé assermenté relatif aux polices enregistrées dans cette Compagnie, et a déposé la réserve exigée pour les dites polices, conformément à la loi No. 39 de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale de 1877, intitulée "Acte pour mieux garantir les porteurs de polices d'assurance sur la vie dans cet Etat ; pour pourvoir à un fonds de réserve dans ce but, et pour d'autres objets."

ALLEN JUMEL, Auditeur.

Avis spécial.

L'ASSEMBLÉE mensuelle régulière de l'association des Planteurs-Sucriers de la Louisiane, aura lieu aux bureaux du Crescent City Oil Co, No 136 de la rue Commune, jeudi, 7 courant à 7 1/2 heures P.M. Tous les planteurs, membres ou non, sont cordialement invités à y assister. Un article sur les cannes en "windrow" sera lu et des modèles d'une nouvelle machine à dresser, ainsi que d'une machine à couper les cannes seront exhibés et expliqués.

JAMES F. GIFFEN, Secrétaire.

Une bonne occasion.

A VENDRE pour cause de départ pour France un MAGASIN DE BOUTEILLES situé No 18 rue Toulouse, avec tout son contenu : bouteilles, wagons, cheval, etc. Pour les informations s'adresser sur les lieux.

CALIFORNIE. CALIFORNIE.

Golden Champagne,
Vignoble de Gustave Mahé,
A SAN MATEO.

ANT. GIRAUD
Agent pour le Sud.
NO. ... ST. ...

VIENT de recevoir un nouvel envoi de 100 Caisses de ce champagne qu'il offre au commerce à des conditions libérales.

Ce champagne a été reconnu, par tous ceux qui l'ont goûté, comme étant le meilleur produit de vin mousseux, fait aux Etats-Unis.

Il se recommande aussi par la modicité de son prix et son bon conditionnement.

Introduit depuis deux mois, à peine, sur ce marché, ce vin se trouve déjà chez les principaux "Grocers", Restaurants et Hotels.

BONNE OCCASION.

A vendre pour cause de départ pour l'Europe.

LE magnifique ÉTABLISSEMENT DE ONZE BILLARDS, le plus beau et complet des ... de la ville ... Loyer très raisonnable avec bail. S'adresser au Billard St-Louis, No 163, encoignure Royale et St. Louis.

A LOUER
A bon marché à un bon locataire.

LA MAISON No 97 1/2 rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine, tenant dépôt de pipes.

Cette maison convient à une petite famille. ... S'adresser rue de l'Esplanade, No ... ou au bureau de l'Abeille.

On demande à ACHETER
15000 PIEUX
A livrer au BONNET CARRÉ,
ST JEAN BAPTISTE.
S'adresser 30 Rue Conti, N. O.

A vendre à l'amiable pour cause de départ.

LA GROCERIE située au coin des rues Bagatelle et Gironde ... Pour les conditions s'adresser sur les lieux.